

Arrêté relatif à : Délégations de signature  
Élus – été 2023

## Arrêté

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5217-4,

Vu les statuts de Nantes Métropole,

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, ainsi que les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021, n°2022-38 du 24 mars 2022 et n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de vice-présidents ou de membres de bureau,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil métropolitain, au bureau et à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pendant la période estivale, d'assurer la continuité du fonctionnement de Nantes Métropole,

### Arrête

Article 1.

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n° 2022-470 en date du 11 juillet 2022, les vice-présidents et les membres du bureau dont les noms suivent seront temporairement remplacés, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus, dans l'exercice de leurs délégations de fonctions et de signature visées aux articles 1 et 2 de cet arrêté n°2022-470, selon les modalités suivantes :

Accusé de réception en préfecture :  
044-244400404-20230706-2023-123-ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Monsieur Fabrice ROUSSEL :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 26 août inclus

- 1.2 Monsieur Bertrand AFFILÉ :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 18 juillet inclus  
Par M. Fabrice Roussel du 22 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 20 août inclus
- 1.3 Monsieur Pierre QUÉNÉA :  
Par M. Fabrice Roussel du 12 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 21 août inclus
- 1.4 Monsieur Jean-Sébastien GUITTON :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 7 au 27 août inclus
- 1.5 Monsieur Michel LUCAS :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 20 août inclus
- 1.6 Madame Christelle SCUOTTO-CALVEZ :  
Par M. Fabrice Roussel du 9 juillet au 31 juillet inclus
- 1.7 Monsieur Jacques GARREAU :  
Par M. Fabrice Roussel du 8 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus
- 1.8 Monsieur Pascal PRAS :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 23 août inclus
- 1.9 Monsieur Jean-Claude LEMASSON :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 20 août inclus
- 1.10 Monsieur Tristan RIOM :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 8 juillet au 6 août inclus  
Par M. Anthony Desclozières du 7 août au 12 août inclus
- 1.11 Monsieur Pascal BOLO :  
Par Fabrice ROUSSEL du 24 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ du 5 au 14 août inclus  
Par M. Bertrand AFFILÉ du 21 au 27 août inclus
- 1.12 Madame Aïcha BASSAL :  
Par M. Fabrice Roussel du 21 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 25 août inclus

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230706-2023\_123ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- 1.13 Monsieur Ali REBOUH :  
Par M. Fabrice Roussel du 11 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Scuotto-Calvez du 5 août au 16 août inclus
- 1.14 Monsieur Robin SALECROIX :  
Par M. Fabrice Roussel du 22 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 22 août inclus
- 1.15 Madame Mahel COPPEY :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 14 juillet au 6 août inclus  
Par M. Anthony Descloziers du 7 au 13 août inclus  
Par M. Tristan Riom du 14 au 20 août inclus
- 1.16 Monsieur Franckie TRICHET :  
Par M. Fabrice Roussel du 24 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Scuotto-Calvez du 5 au 27 août inclus
- 1.17 Madame Aziliz GOUEZ:  
Par M. Fabrice Roussel du 24 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 26 août inclus  
Par M. Fabrice Roussel du 27 août au 1er septembre inclus
- 1.18 Monsieur François PROCHASSON :  
Par M. Fabrice Roussel du 17 juillet au 1<sup>er</sup> août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 10 au 27 août inclus  
Par M. Fabrice Roussel du 28 août au 1er septembre inclus
- 1.19 Monsieur Yves PASCOUAU :  
Par M. Fabrice Roussel du 13 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 16 août inclus
- 1.20 Monsieur Nicolas MARTIN :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 21 juillet au 6 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 7 août au 20 août inclus
- 1.21 Monsieur Anthony BERTHELOT :  
Par M. Fabrice Roussel du 22 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 20 août inclus
- 1.22 Madame Laure BESLIER :  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 1<sup>er</sup> août au 31 août inclus

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230706-2023\_123ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

- 1.23 Monsieur Anthony DESCLOZIERS :  
Par Mme Laure Beslier du 14 au 30 juillet inclus  
Par M. Ali Rebouh du 18 août au 26 août inclus
- 1.24 Monsieur Patrick GROLIER :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 13 août inclus
- 1.25 Madame Martine OGER :  
Par M. Anthony Berthelot du 11 au 15 juillet inclus  
Par M. Fabrice Roussel du 21 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 28 août inclus
- 1.26 Monsieur Emmanuel TERRIEN :  
Par M. Jean-Sébastien Guitton du 22 juillet au 6 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 7 août au 20 août inclus
- 1.27 Monsieur Eric COUVEZ :  
Par M. Fabrice Roussel du 22 juillet au 4 août inclus  
Par M. Anthony Descloziers du 5 août au 15 août inclus  
Par M. Bertrand Affilé du 31 août au 1er septembre inclus
- 1.28 Madame Françoise DELABY :  
Par M. Fabrice Roussel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre inclus
- 1.29 Monsieur Hervé FOURNIER :  
Par M. Fabrice Roussel du 13 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 25 août inclus
- 1.30 Monsieur Thibaut GUINÉ :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 au 16 août inclus
- 1.31 Madame Elisabeth LEFRANC :  
Par M. Fabrice Roussel du 10 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 25 août inclus
- 1.32 Madame Jeanne SOTTER :  
Par M. Fabrice Roussel du 14 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 1<sup>er</sup> septembre inclus

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230706-2023\_123ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Monsieur Denis TALLÉDEC :  
Par M. Fabrice Roussel du 21 juillet au 4 août inclus  
Par Mme Christelle Scuotto-Calvez du 5 août au 21 août inclus

## Article 2.

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté n°2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus :

En cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents ou membres du bureau désignés à l'article 4 de l'arrêté n°2022-470 en date du 11 juillet 2022, les délégations de signature sont exercées par les élus désignés :

- à l'article 1.5 du présent arrêté pour les actes de gestion courante pris dans l'exercice de la compétence « voirie », y compris en matière de police de la circulation et du stationnement sur les routes métropolitaines en dehors des agglomérations
- à l'article 1.22 du présent arrêté en matière d'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme
- à l'article 1.14 du présent arrêté pour la signature des certificats de conformité des systèmes d'assainissement non collectif
- à l'article 1.11 du présent arrêté pour les attributions, les renouvellements et les reprises de concessions dans les cimetières métropolitains, ainsi que pour les décisions concernant le territoire de la commune de Nantes.

## Article 3.

Par dérogation à l'article 5 de l'arrêté n°2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aïcha BASSAL, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.12 du présent arrêté.

## Article 4.

Par dérogation à l'article 6 de l'arrêté n°2022470 en date du 11 juillet 2022, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BOLO, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.11 du présent arrêté.

## Article 5.

Par dérogation à l'article 7 de l'arrêté n°2022-470 en date du 11 juillet 2022, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LUCAS, les fonctions qui lui sont déléguées sont exercées par les élus désignés à l'article 1.5 du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230706-2023\_123ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 6.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et les membres du bureau, Monsieur le directeur général des services de la métropole sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

**06 JUIL. 2023**

Johanna ROLLAND  
Présidente



mis en ligne le ::

Publication sur le site internet de Nantes Métropole le :

**06 JUIL. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230706-2023\_123ARR-AR  
Date de télétransmission : 06/07/2023  
Date de réception préfecture : 06/07/2023